

CAHIER

D'EXPRESSIONS CITOYENNES

ET DE PROPOSITIONS

Depuis plusieurs semaines, le mouvement social en cours interpelle les pouvoirs publics sur de nombreux sujets de société : pouvoir d'achat, représentation politique, fiscalité, environnement... Un fort mécontentement et une colère populaire légitime s'exprime, sous différentes formes, face à la politique du gouvernement.

Le Président de la République et le gouvernement prennent l'initiative d'un « grand débat national ». Après avoir tout fait pour marginaliser les corps intermédiaires (syndicats, partis, les élus des communes...), il n'est pas question aujourd'hui de les laisser se servir des communes pour se défaire de leurs politiques en détournant les mécontentements légitimes des citoyens.

Indépendamment, donc, de l'initiative gouvernementale et à l'image de nombreuses communes, la Ville des Mées souhaite, dans un esprit républicain, permettre à l'ensemble des citoyens de s'exprimer librement sur l'ensemble des sujets qui les préoccupent et de faire des propositions permettant d'apporter des réponses aux questions posées.

C'est pourquoi, afin de recueillir l'avis de la population, la municipalité met à votre disposition, un « cahier d'expressions citoyennes et de propositions ». Ce cahier est disponible dans la salle du Conseil Municipal de la mairie jusqu'au 31 janvier inclus (aux horaires d'ouverture de la Mairie).

A différents moments, des élus municipaux seront également présents afin d'écouter, d'enregistrer et de permettre des échanges constructifs.

Il appartiendra également aux citoyens eux-mêmes de décider sous quelle forme et à qui seront transmises les expressions et les propositions.

CAHIER

D'EXPRESSIONS CITOYENNES

ET DE PROPOSITIONS

A la disposition du public :

- ✓ Du 14 janvier au 31 janvier 2019
- ✓ Salle du Conseil Municipal de la Mairie
- ✓ Du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la Mairie

Présences des élus :

- Lundi 14 janvier de 9H30 à 11H30
- Mercredi 16 janvier de 9H30 à 11H30
- Vendredi 18 janvier de 9H30 à 11H30
- Mardi 22 janvier de 9H30 à 11H30
- Vendredi 25 janvier de 9H30 à 11H30
- Mercredi 30 janvier de 9H30 à 11H30